COMPTE RENDU DE LA 1ere REUNION DU SYNDICAT DE L'AFUL LE 27/11/2018

Etaient présents les membres du syndicat de l'AFUL élus ce même jour lors de l'Assemblée Générale, à savoir

M Boulignat, représentant M Borroco, du Cabinet SAFAR président de l'AFUL

M Pénot, M Gueddi, M Chickli membres du syndicat ainsi que M Faurie président du SDC "Rives de Seine" M Boulignat, représentant M Borroco, du Cabinet SAFAR président de l'AFUL

Relevé de décision :

Résolution N°1: A unanimité des membres, M Borocco, directeur à la société SAFFAR est nommé président de l'AFUL pour une période de 1 an. Il sera appuyé par M Boulignat qui sera notre interlocuteur privilégié.

Résolution N°2: Le syndicat demande au président de l'AFUL de retenir comme date de la prochaine AG de l'AFUL Îlot 2.1 la seconde semaine de Septembre. Les comptes de l'AFUL devront donc être validés vers la fin Avril. Il est décidé de s'inscrire à l'ARC et de confier la vérification des comptes à cet organisme.

Résolution N°3: Il est demandé à SAFFAR de se rapprocher de de M Morel (Société Ravier) pour qu'il nous fasse une étude approfondie afin d'améliorer l'écoulement des eaux de pluies qui stagnent dans l'entrée entre le 41 et le 43, provoquant des inondations dans les Hall de ces deux bâtiments. M Faurie fera parvenir à M Boulignat les plans du projet. L'étude devra nous garantir que les évacuations retenues seront suffisantes. Dans le contexte de ces travaux, il est demandé de procéder au changement des grilles d'évacuation devant l'ensemble des halls des sept bâtiments de l'AFUL pour des grilles plus solides. Il sera aussi examiné s'il ne faut pas revoir les caniveaux qui les supporte pour faire disparaitre tout obstacle à l'évacuation correcte de l'eau

Résolution N°4 Il est demandé à SAFFAR de procédé à la désignation d'un ingénieur IPI, chargé de faire un état des lieux de la sécurité incendie dans tous les immeubles constituant l'AFUL et de nous faire une proposition pour la remise en conformité de l'installation. Le rapport de cet IPI devrait permettre la mise en concurrence de sociétés chargées des travaux et de l'installation des nouveaux systèmes. A cette occasion on rappelle qu'actuellement, la détection incendie fait l'objet d'un contrat AFUL avec la société SPEM. Le SDC devra donc veiller à ce qu'il n'y ait pas un contrat pris par Deloiselet sur ce point

Résolution N°5: Il est demandé à SAFFAR de prendre contact avec le gardien afin de lui rappeler que la loge ne peut pas être utilisée à des fins personnelles et qu'elle doit rester accessible entre autres pour que ce syndicat d'AFUL qui ne comporte que 4 ou 5 personnes puisse l'utiliser en dehors des heures ouvrables de la loge.

Résolution N^{\circ}6 Il est demandé à SAFFAR d'organiser une réunion du syndicat vers la fin Janvier afin d'examiner les taches du gardien. M Penot fera parvenir dans la semaine un document qu'il a rédigé en ce sens et qui a déjà été validé par MM Chicki, Faurie et Gueddi. Saffar aura ensuite la charge de le présenter au gardien afin que ce dernier s'exprime. Une fois accepté, ce document sera rendu public pour que tous les résidents sachent quels sont les droits et les devoirs du gardien.

Résolution N^{\circ}7 Il est demandé à SAFFAR de proposer au syndicat 2 ou 3 noms d'entreprises spécialisées dans a vidéo surveillance autre que Edimelec. Nous tenons par ailleurs à ce que tous les équipements installés pour le compte de l'AFUL fassent l'objet d'un dossier où l'on peut retrouver les procédures d'installations, les codes, les notices... Nous voulons aussi avoir la maîtrise de l'administration de ces équipements. C'est aussi valable pour le contrôle d'accès dont nous nous occuperons lors d'un prochain exercice

Résolution N°8 Il est demandé à SAFFAR de procéder au remplacement de la vitre plexiglass qui collecte les plaques professionnelles apposée sur le mur de l'entrée entre le 41 et le 43 afin qu'elle permette l'ajout d'une plaque qui déborde actuellement et d'autres plaques si besoin.

Résolution N°9 Il est prévu une réunion spécifique du syndicat avec le président de l'AFUL, M Borroco, avant quinzaine pour évoquer les nuisances provoquées par le restaurant ITAGLIO et lui donner tout pouvoir pour agir en justice afin de faire cesser les désordres de l'avenue Pompidou.

Il a été évoqué mais sans prise de décision le problème des encombrants "sauvages" entreposés Allée Matisse à l'angle avec L'avenue Pompidou.

La réunion est close vers 20H30

Fait à l'Hotel Evergreen, 92300 Levallois le 27/11/2018

M PENOT

M.FAURIE

M CHICKLI

W Guddi